FRC 3. 22639.1

C25c
Fre
22678

OBSERVATIONS

RELATIVES

AU RAPPORT ET PROJET DE DÉCRET,

DE CONDORCET,

Sur l'Organisation de l'Instruction publique.

Par DOMINIQUE MIRANDE.

A AURILLAC,
Chez VIALLANES, Père & Fils, Imprimeurs du Département du Cantal. 1792.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Le citoyen Milhaud

On trouvera un peu tardives des obſervations ſur un rapport fait depuis quatre mois. Je répondrai, que je voulois laiſſer à de plus habiles que moi le ſoin de prendre la plume ſur une matière aussi importante, & que je ne me ſuis décidé à publier mes idées, qu'après avoir vu le comité d'inſtruction de la Convention Nationale annoncer qu'il prendroit pour baſe de tout ſon travail ſur l'éducation, le rapport fait par Condorcet, à l'aſſemblée légiſlative. Jai penſé alors que mes idées à ce ſujet ſeroient peut-être de quelque utilité à la choſe publique.

OBSERVATIONS

RELATIVES

AU RAPPORT ET PROJET DE DÉCRET

DE CONDORCET,

Sur l'organisation de l'instruction publique.

Les révolutions morales précédent toujours les révolutions physiques ; mais les premieres ne sont que partielles. La Bastille étoit rasée, le despotisme chassé des Tuileries, tous les Rois jugés & condamnés par les écrits prophétiques des philosophes, & dans l'opinion de leurs nombreux disciples, long-tems avant le 14 Juillet 1789, & le 10 Août 1792.

Ces deux époques seront dans tous les tems le tocsin terrible qui réveillera les peuples assoupis. Mais elles ne seroient pour nos descendants d'aucune utilité réelle, & pour nous-mêmes, peut-être, que des traits infructueux d'un courage éphémère, s'il ne se faisoit une autre révolution pour répandre dans tous les cœurs le germe sacré des principes qui ont brisé le sceptre des rois, l'écusson de la noblesse, les crosses & les

hochets avec lesquels le clergé gouvernoit les hommes.

Cette seconde révolution ne peut être que le fruit de l'instruction. L'instruction doit donc être universelle ; c'est-à-dire qu'elle doit s'étendre à toutes les ramifications de l'ordre social : car s'il se trouvoit dans l'état un individu qui ne pût jouir de ce bienfait, le gouvernement seroit injuste ; la liberté & l'égalité seroient détruites.

Il a paru deux rapports & projets de décrets sur l'organisation de l'instruction publique. Le premier est de Talleyrand. Il sent si fort le prêtre & le royaliste, qu'il n'est pas à craindre qu'on en fasse usage.

Le second a été présenté par Condorcet. C'est de celui-là que je vais parler.

Condorcet admet cinq dégrés d'instruction. 1°. Des écoles primaires où l'on enseignera l'arithmétique, les premières connoissances morales, naturelles & œconomiques. 2°. Des écoles secondaires où l'on n'enseignera que ce qui est nécessaire pour remplir les fonctions publiques qui n'exigent point un genre d'étude particulier. 3°. Des instituts où l'on enseignera les connoissances nécessaires pour remplir toutes les fonctions publiques, & celles qui peuvent servir au perfectionnement de l'industrie. 4°. Des lycées où l'on enseignera l'ensemble & les parties les plus relevées des sciences & des arts. 5°. Une société nationale qui dirigera l'enseignement, s'occupera du progrès des sciences & des arts, & en général du perfectionnement de la raison humaine.

Ce cadre eſt beau, impoſant & philoſophique; mais quand on porte l'eſprit d'analyſe ſur chaque objet particulier, on y remarque des défauts de détail. Je m'arrête aux écoles ſecondaires.

Condorcet place dans chaque chef-lieu de diſtrict, & en outre dans tous les endroits de quatre mille habitans & au deſſus, une école ſecondaire. Voici quelles ſont les connoiſſances qu'il met du reſſort de ces écoles. On y enſeignera :

1°. Les notions grammaticales pour parler & écrire correctement, l'hiſtoire & la géographie de la France & pays voiſins.

2°. Les principes des arts mécaniques, les élémens de commerce, le deſſin.

3°. On y donnera des dévéloppemens ſur les points les plus importans de la morale & de la ſcience ſociale, avec l'explication des principales lois & les règles des conventions & des contrats.

4°. Des leçons élémentaires de mathématiques, de phyſique, & d'hiſtoire naturelle, relatives aux arts, à l'agriculture & au commerce.

Cet enſeignement ſera partagé en trois cours que les élèves parcourront ſucceſſivement.

On devoit s'attendre, d'après cette diviſion, qu'il y auroit trois inſtituteurs dans chaque établiſſement. Point du tout : Condorcet n'en met qu'un dans tous les endroits qui auront moins de ſix mille habitans. Mais je le demande :

trouvera-t-on assez de sujets sachant la grammaire, l'histoire, la géographie, le dessin, la la morale, la politique, la phisique, les mathématiques, l'histoire naturelle, les principes de la mécanique, des arts, de l'agriculture & du commerce ? Car quoiqu'on ne doive prendre dans les écoles secondaires que les premières idées de tant de sciences, je doute que ce fût assez que le maître les possédât superficiellement. Mettons cependant dans chaque école un homme avec tout ce savoir : je ne pense pas qu'il enseigne avec de grands succès.

Il est hors de doute que dans les endroits dont la population se porte de quatre à six mille habitans, l'instituteur aura dans sa classe deux, & peut-être, trois cents écoliers. Dans les chefs-lieux de district ou autres villes dont la population est au dessous de quatre mille habitans, il en aura bien, au moins, une centaine. Certainement toute la science du maître se trouvera en défaut ayant à veiller sur un si grand nombre de disciples. On peut même assurer que malgré toute son activité, tout son travail, tout son zèle, il lui sera impossible de créer quelques sujets capables de passer avec honneur dans les instituts.

On va me dire qu'il n'en coute pas plus de donner leçon à deux mille personnes qu'à dix ; que dans Athènes & dans Rome, les rhéteurs, les sophistes, les philosophes instruisoient publiquement jusqu'à cinq à six mille citoyens. Oui : mais c'étoit des hommes & non des enfans qui écoutoient.

Il est donc sûr qu'une foule d'élèves sous le

direction d'un seul instituteur, ne feroient point de progrès.

Condorcet a sûrement vu les défauts de son plan ; il a senti les inconvéniens qu'il y avoit à faire trois divisions dans l'enseignement pour les écoles secondaires, & de ne mettre dans les trois quarts de ces établissemens qu'un seul instituteur. Mais c'est la dépense qui l'aura effrayé sans doute.

Philosophe, tu aimes le peuple, & tu calcules lorsqu'il est question de lui payer une dette sacrée ! Et n'avons-nous pas les quarante millions de la liste civile ? Et les œconomies qu'on peut faire sur le traitement des ministres du culte catholique ne doivent-elles pas entrer en ligne de compte ? Mais quand tout cela n'y seroit point, la Nation doit-elle se montrer avare & refuser aux citoyens les faveurs d'une instruction gratuite ? Laisse là tes spéculations parcimonieuses, & combats, quand il sera temps, ton propre système, ce système attentatoire aux droits de l'umanité & de la justice.

Je vais plus loin : je suppose que sans avoir égard au plus ou moins de population, l'on établisse trois instituteurs dans chaque école secondaire ; il n'en restera pas moins une forte objection à faire contre le plan de Condorcet à cet égard. C'est que les élèves les plus instruits à la fin des trois cours, n'auront recueilli pour fruit de leurs travaux que les premières notions des choses ; c'est qu'ils n'auront fait que commencer une éducation & acquis de petites connoissances qui ne les rendront capables que des fonctions les plus simples & les plus com-

mines ; & qu'une foule de jeunes-gens peu fortunés qui ne pourront aller plus loin, ſeront en droit de reprocher à la ſociété qu'elle leur a ravi la facilité de l'inſtruction.

Condorcet dit dans ſon rapport qu'une des cauſes principales de l'ignorance où les claſſes pauvres ſont plongées, c'eſt que l'inſtruction a abandonné les individus à la ſortie des écoles. *La poſſibilité de recevoir une première inſtruction leur manquoit encore moins que celle d'en conſerver les avantages.* Eh bien, après avoir établi cette vérité, il forme des écoles ſecondaires qui produiroient le même mal ; & en effet, les chefs-lieux de diſtrict & tous les autres endroits ſuſceptibles d'avoir de ces écoles, ſont bien la moitié au moins des villes de la République. Sur ce nombre cent-dix ſeulement auront un inſtitut, & il n'y aura dans tout le reſte qu'un établiſſement ſecondaire. Les ſeuls habitans de quelques villes ſeront donc auprès des grandes écoles ; & tous les autres citoyens ſeront obligés d'accourir là pour en jouir. Or, qu'on calcule, s'il eſt poſſible, quel ſera le nombre d'infortunés qui ſe verront contraints de s'en tenir aux minces connoiſſances acquiſes dans leur diſtrict, & qui ne pourront, par conſéquent, *profiter des avantages d'une première inſtruction ?* Si ce plan eſt ſuivi, je vois l'ignorance envelopper la moitié de la République. Le Cantal, par exemple, va bientôt éprouver toutes les horreurs qu'elle entraîne à ſa ſuite. On ſait que dans ce pays montueux & de difficile accès, les habitations ſont éparſes à cauſe de l'aridité du ſol ; que les chemins y ſont mauvais, ſouvent impraticables à cauſe des neiges & des frimats ; on devroit donc y multiplier les bons

établiſſemens en raiſon du peu de fortune des habitans & des rigueurs du climat. Cependant il n'y aura, ſuivant Condorcet, dans toute l'étendue de ce département, qu'un ſeul établiſſement utile, un inſtitut. Ainſi les deux tiers des Cantalais ſeront dans l'impossibilité de s'inſtruire. On peut, toute proportion gardée, appliquer les mêmes raiſons au reſte de la République, & l'on verra que j'ai droit de conclure que Condorcet tout en diſant qu'on doit offrir au peuple les moyens de *conſerver les avantages de la première inſtruction*, n'offre à une foule énorme d'individus que des établiſſemens propres à en laiſſer perdre le fruit.

Je n'ai garde cependant de prétendre que dans chaque école l'on doive trouver tout ce qui ſert au complément de l'éducation. Je ſais qu'il faut la graduer, & qu'on doit offrir à la jeuneſſe une lyce où le génie naiſſant puiſſe prendre l'eſſor; mais je ſais auſſi que la ſociété n'eſt point quitte envers ſes membres parce qu'elle leur aura fourni les moyens d'acquérir les petites conoiſſances qu'il faut pour remplir les plus communs emplois. Il eſt un milieu qu'on doit ſaiſir entre les écoles primaires & les grands établiſſements faits pour perfectionner l'éducation, & Condorcet a mis entr'eux trop de diſproportion. Il eſt aiſé pourtant de la faire évanouir, en donnant un peu plus de latitude aux écoles ſecondaires. Je croirois donc qu'il eſt à propos d'y établir quatre inſtituteurs.

Le premier enſeigneroit l'art de parler & d'écrire correctement, la géographie & les élémens de l'hiſtoire des peuples Européens.

Le second enseigneroit la logique, & la morale appliquée à l'histoire philisophique des mêmes peuples de l'Europe.

Le troisième enseigneroit l'histoire naturelle appliquée à la botanique, à la minéralogie & à la chymie, ainsi que les élémens pratiques d'agriculture & de commerce. Il feroit des explications sur les principales lois, & sur les régles des conventions & des contrats.

Le quatrième enseigneroit les elémens d'algébre, de géométrie, & de physique expérimentale.

Il faudroit outre cela un maître de dessin, & un maître de langue étrangère, la plus convenable aux lieux où l'école seroit située.

Il y auroit près de chaque école secondaire, un jardin de botanique & d'agriculture, avec un cabinet d'histoire naturelle.

Si au lieu d'un plan à-peu-près semblable à celui que je viens de tracer, on adopte celui de Condorcet, j'ose prédire que l'oligarchie la plus monstrueuse sera bientôt établie. Car, dans ce sistême, les pauvres n'ayant puisé dans les écoles secondaires que quelques connoissances très superficielles, & étant hors d'état de perfectionner cette premiere instruction, les riches seuls qui auront pû parcourir les instituts & les lycées pour achever leur éducation, seront appelés à tous les emplois. Alors voilà l'oppression de la classe indigente, voilà tous les talens étouffés & le pauvre livré à la domination tyrannique de l'homme riche.

Qu'ils seroient malheureux tous ces habitans

des campagnes & des petites villes qui n'auroient point assez de fortune pour aller loin de leurs foyers, tirer parti des avantages d'une premiere instruction! Ah! ils pourroient bien dire en voyant leurs voisins dans une carriere brillante : » nous » aurions pû égaler, effacer même tels & tels » hommes, si la société n'avoit été pour nous » une cruelle marâtre! C'est donc là le privilège » des richesses! c'est-là le secours qu'on nous donne » à nous, membres du souverain, à nous la por- » tion la plus nombreuse de l'état! Quoi! l'on » nous dit que nous sommes tous égaux, & il » ne nous est point permis d'ambitionner des états » lucratifs qui nous tireroient de l'indigence & » de l'obscurité ? de prétendre aux talens, à l'hon- » neur, à la gloire? Certes, l'ancien régime avec » ses exécrables abus nous traitoit encore mieux. » Alors, nous avions, du moins, dans notre » voisinage & presque sous notre main, des » colleges où nous ne devenions point très savans, » il est vrai; mais où nous puisions assez de con- » noissances pour embrasser un état qui nous don- » noit à vivre. Au lieu qu'aujourd'hui avec des » écoles primaires & secondaires nous ne rece- » vons que quelques instructions élémentaires » qui nous deviennent inutiles par le défaut de » moyens pécuniaires pour les perfectionner. » Aussi le sanctuaire des sciences & des arts, » l'entrée aux emplois importans nous sont inter- » dits, & ne sont ouverts qu'aux richesses qui » vont nous réduire à la plus honteuse servitude. »

On voit assez qu'en suivant les idées de Condorcet, au sujet des établissemens de la seconde classe, on écrase le pauvre peuple, on donne toute la prépondérance aux riches, on outrage

les principes de l'égalité. Mais en accordant quelque latitude aux écoles secondaires, à-peu-près comme je l'ai indiqué, chaque citoyen, après y avoir fait un cours de quatre ans, pourroit ensuite par lui-même, avec du travail & quelques dispositions naturelles, se procurer assez de connoissances & de talens pour aspirer à toutes les places, & balancer tous les avantages de l'opulence. Alors la société pourroit dire qu'elle a fourni à tous les facilités convenables pour sortir de l'obscurité & profiter des bienfaits d'une instruction gratuite; & les membres de la cité n'auroient plus rien à exiger d'elle.

Je ne pense pas que le reste du rapport de Condorcet sur les instituts, les lycées & la société Nationale, puisse trouver des censeurs. On pourroit seulement lui observer que la Convention ne pouvant se dispenser de donner quelque importance aux écoles secondaires, il n'y a point d'inconvénient à fixer le nombre des instituts à 84, au lieu de 110; cette répartition étant d'ailleurs fondée sur tous les principes d'égalité & de justice.